

Kinshasa, le 10 décembre 1974

Cher Monsieur Houben,

Bien reçu vos trois lettres auxquelles je réponds avec beaucoup de retard. Veuillez m'en excuser, toujours beaucoup de paperasses de toutes sortes.

Ci-joint quelques revues, dépliants français et lingala. J'en enverrai d'autres au fur et à mesure. Pas de cartes administratives du Zaïre pour le moment, il n'y en a plus nulle part, une nouvelle édition est en préparation.

Compte tenu des immenses services que vous avez rendu à la Conservation en général et aux Parcs Nationaux plus particulièrement, la proposition que j'ai faite au DGA de vous inviter à la Conférence de l'UICN de l'an prochain a été favorablement accueillie et il n'y a aucun problème de ce côté. Bien entendu avant mon départ en mai prochain, je m'assurerai que vous êtes bien sur la liste des invités. Quant à l'invitation pour J.V cela semble plus problématique mais je pense que cela pourra quand même s'arranger. Ce serait tout de même un comble qu'il ne soit pas invité. Chose impensable !

Quand vous recevrez cette lettre vous aurez certainement vu DGA et sans doute Dr. Kabala. DGA avait également l'intention de prendre contact avec l'AGCD, il ne m'a donné aucune précision, toujours mystérieux comme un sphinx ! Mais sans doute aurez-vous des précisions.

Autre chose, je joins à la présente, une lettre de la Mission Belge de Kin adressée à Mr Letiexhe mettant fin à son terme de service le 17 mars prochain et mettant du même coup fin à son détachement à l'INCN à cette date qui coïncide à l'expiration de l'accord particulier. C'est catastrophique pour notre ami André. Il faudrait donc qu'à son retour de congé, il puisse réintégrer le Département de l'Agriculture et lui trouver une place dans ce service, ce qui est très problématique. Je lui ai écrit à ce sujet pour lui expliquer la situation mais notre ami André est très négligent dans ses papiers et toutes mes lettres et messages phonie que je lui ai envoyé pour d'autres documents sont restés sans la moindre réponse. Je vais prendre contact avec notre chef de groupe de l'Agriculture pour essayer d'arranger quelque chose pour lui pour son retour à l'Agri mais je sais que d'ores et déjà ce sera TRES DIFFICILE? Je comprends parfaitement bien la réaction

de l'AGCD et je suis particulièrement outré de la manière dont on a traité les experts belges de l'INCN et plus particulièrement du Directeur Général J.V. C'est littéralement inqualifiable et totalement inadmissible après tout ce qu'il a fait pour l'Institut et pour le Zaïre depuis 1969. Voilà un homme qui s'est dépensé sans compter, corps et âme, qui y a perdu sa santé, qui est le seul techniquement et scientifiquement qualifié et qui connaît parfaitement les problèmes et qui est écarté d'une façon aussi brutale, c'est tout simplement révoltant. Aussi, j'espère que la Belgique va enfin se montrer ferme car on finira bientôt par s'excuser d'être ici. Finissons en une fois pour toutes. Dommage pour les experts du projet, je pense à v.d.b. qui n'est d'ailleurs plus aidé depuis que J.V n'est plus là. On le laisse carrément tomber. Vous vous imaginez bien ce que cela devient sans J.V... à l'intérieur et ici, nous serons d'ailleurs bientôt en faillite.

J'aurai donc bientôt le grand plaisir de vous revoir et de vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour moi et pour tous les autres.

Croyez, Cher Monsieur Houben, en ma cordiale amitiés.

Votre ami

ad

P.P est un infâme individu et il a causé un tort immense à notre Institut et aux Parcs Nationaux. C'est une hyène puante que je déteste.

Kinshasa, le - 2 DEC. 1974

B.P. 1110

Objet pour information

Monsieur DECEUNYCK

Monsieur LETIEXHE André

Parc National UPEMBA

B.P. 598

LIKASI

- COOPERATION -

N°

Matricule : 506.938

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer au formulaire ATE6 émis en votre faveur et fixant l'expiration de la prolongation de votre terme en cours au 24 avril 1975.

Monsieur l'Administrateur Général de la Coopération au Développement me demande de vous informer de son accord à une prolongation jusqu'au 17 mars 1975, date de la fin de votre détachement auprès de l'I.C.N.Z. et date de l'expiration de l'accord particulier, relatif aux réserves naturelles intégrales de la République du Zaïre conclu le 18 mars 1970.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

F.VERVIER

Ministre Conseiller
Chargé de la Coopération.